



FORMATION



DURÉE

1 journée (7h)

DATE

12 juin 2019

LIEU

Paris

TARIF

Adhérents : 420 € HT

Non-adhérents : 525 € HT

PUBLIC VISÉ

Facilitateurs, dirigeants et opérationnels issus d'entreprises, de fédérations, ou de collectivités
Tous niveaux confondus.

Le B.A-BA du dialogue avec les parties prenantes

Le dialogue avec les parties prenantes est devenu un axe essentiel dans le déploiement d'une politique de développement durable. C'est un exercice qui suscite souvent beaucoup d'attentes et d'interrogations. C'est pourquoi il doit être dûment préparé en amont pour que les équipes dirigeantes et opérationnelles qui s'y engagent, ainsi que leurs parties prenantes, soient à même de remplir les objectifs à l'origine de la démarche.

Que vous soyez une entreprise, une collectivité ou une association, le dialogue avec les parties prenantes est l'affaire de tous. Cette formation vous propose de vous approprier les enjeux, la méthodologie et les outils d'un dialogue réussi avec les parties prenantes.

Pourquoi organiser un dialogue avec les parties prenantes ? Quand et comment lancer la démarche ? Quels écueils éviter ? Quels outils utiliser ? Toutes ces questions seront abordées pendant la formation afin que votre organisation puisse tirer les bénéfices du dialogue avec ses parties prenantes.



Objectifs et compétences visés

- Découvrir les **enjeux du dialogue** avec les parties prenantes
- Maîtriser la **méthodologie de mise en œuvre** d'une démarche de dialogue avec les parties prenantes (cadre de l'initiative, identification des parties prenantes, communiquer, évaluation...)
- **S'inspirer** de témoignages et de bonnes pratiques
- Être en capacité d'**animer un dialogue** avec des parties prenantes
- Être en capacité de **contribuer à un dialogue** en tant que parties prenantes



→ Programme de la formation

1. Enjeux et tour d'horizon du dialogue avec les parties prenantes

- Présentation des enjeux et opportunités du dialogue avec les parties prenantes
- Les textes de référence en France et à l'international sur le dialogue avec les parties prenantes
- Les nouvelles formes de dialogue illustrées par des exemples d'organisations

2. Méthode et outils

- Appropriation des étapes méthodologiques et illustration par des exemples d'organisations
- Présentation d'outils pratiques pour animer simplement et efficacement un dialogue avec les parties prenantes

3. Se lancer

- Cas pratique : diagnostic d'une initiative à lancer, identification des parties prenantes et des enjeux prioritaires
- Témoignages

→ Les plus



« La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustration apporte de la pertinence aux apports théoriques.



Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques, ateliers) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.



Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.



Ils en parlent

Citation des adhérents du Comité 21

SNCF Réseau

Le comité de parties prenantes est un relai d'informations au sein de l'organisation mais il doit aussi faire émerger les sujets clés et faire intégrer ces réflexions à la stratégie.

SUEZ

Suez considère le dialogue multipartite comme une nécessité, et le déploie à tous les échelons pertinents, institutionnels comme opérationnels.

AFD

Le groupe AFD reconnaît le dialogue avec les parties prenantes comme un pilier de sa démarche de responsabilité sociale. Les documents stratégiques élaborés par l'AFD qui déterminent ses axes d'intervention, au niveau des secteurs, des géographies ou encore sur des sujets transversaux, font l'objet d'une consultation des parties prenantes.



Formatrice : SARAH DAYAN

Responsable Engagement Sociétal des Entreprises et Organisations au Comité 21



Diplômée d'un Master en Management d'Audencia Nantes en 2013, Sarah a travaillé pendant 5 ans en tant que consultante en stratégie et opérations chez Accenture puis chez Artefact, une startup spécialisée en conseil en Marketing et Big Data. Puis en août 2017, elle rejoint la WeBelong Foundation en tant que Program Manager du WeBelong Forum de Pékin qui met en lumière les modes de consommation durables et les innovations responsables. Elle intègre ensuite le Comité 21 en septembre 2018 en tant que Responsable Engagement Sociétal des Entreprises et Organisations.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Tel : 01 55 34 75 29

Mail : dayan@comite21.org



Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Toutes les formations du Comité 21 sont validées par Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Paris
4, rue Foucault
75116 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

www.comite21.org





Formation : Le B.A-BA du dialogue avec les parties prenantes

Bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi : Le B.A-BA du dialogue avec les parties prenantes
Date : 12 juin 2019
PRIX en € HT (+ TVA au taux en vigueur) : 525 € HT (non adhérent)
420 € HT (adhérent)
Adhérent de :

RÈGLEMENT

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription - un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.
- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.
- Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.
- Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

À retourner à **Comité 21, Sarah Dayan, 4 rue Foucault, 75 116 Paris**

Email: dayan@comite21.org

Date : Cachet de l'entreprise :
Nom et fonction du signataire autorisé :